



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

**AVIS N° 78/2020  
du 23 novembre 2020**

**du Conseil d'administration  
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel  
relatif au projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-  
ducal du 2 février 2015 fixant le montant et les modalités de paiement des  
taxes à percevoir par l'Autorité luxembourgeoise indépendante de  
l'audiovisuel en matière de surveillance des services de médias audiovisuels  
et sonores**

Par courriel du 13 novembre 2020, le Service des médias et des communications a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport au projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 2 février 2015 fixant le montant et les modalités de paiement des taxes à percevoir par l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel en matière de surveillance des services de médias audiovisuels et sonores.

Après analyse du dossier, l'Autorité n'a pas de commentaires à formuler.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 23 novembre 2020, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président  
Marc Glesener, membre  
Luc Weitzel, membre  
Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président